



Conseil communal de Vully-les-Lacs

Préavis municipal n°2026/15

Sécurisation des infrastructures aux routes de Villars-le-Grand et de Vallamand à Salavaux

Rapport de la Commission des finances

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des finances s'est réunie le 31 août et 07 septembre 2026 pour l'examen du préavis 2026/15 « Sécurisation des infrastructures aux routes de Villars-le-Grand et de Vallamand à Salavaux ».

La Commission a pris connaissance du contenu du préavis ainsi que des explications fournies par la Municipale en charge du dossier, Madame Laetitia Kolher. Une série de questions et de points à éclaircir lui a été envoyé au préalable. Nous la remercions pour les réponses claires et transparentes apportées lors de notre séance du 7 septembre. La Commission a examiné les aspects financiers, légaux et comptables liés à la demande qui lui est soumise.

Le préavis 2026/15 est présenté dans le but d'améliorer la sécurité routière en particulier sur l'axe Salavaux-Villars-le-Grand. Ces travaux avaient été souhaités par une partie des habitants du quartier lors d'une pétition portée au Conseil en 2025.

Le préavis propose d'effectuer différents travaux de sécurisation notamment en installant des portails d'entrée ainsi que des chicanes pour ralentir le trafic et de la création d'un trottoir mixte (piétons-vélos) sur un côté. La luminosité sera elle aussi améliorée. La Municipalité va profiter de ces travaux afin de changer un collecteur d'eaux claires qui se trouve sur le tracé est qui est actuellement sous-dimensionné.

La Commission relève la justesse de ce dernier point afin de pouvoir remplacer nos infrastructures souterraines vieillissantes à moindre coût. Il a été porté à notre intention que les autres conduites et coffre de la route étaient sains sur ce tracé mais nous ne sommes pas à l'abri d'une mauvaise surprise.

Les travaux nous sont présentés en 3 phases :

1. Phase n° 1 Route de Villars-le-Grand Ouest (entrée du village depuis Villars ➔ sortie du chemin Pré Fleuri) coût estimé 580'000.00 TTC. Création d'un portail d'entrée, de chicanes, d'un trottoir mixte.
2. Phase n° 2 Route de Vallamand (entrée du village depuis Vallamand ➔ 1^{ère} maison sur la droite) coût estimé 50'000.00 TTC. Création d'un portail d'entrée, abaissement d'un trottoir pour la création d'un passage piétons.

3. Phase n° 3 Route de Villars-le-Grand Est (sortie du chemin Pré Fleuri → Château de Salavaux) coût estimé 170'000.00 TTC. Création de chicanes, trottoir mixte.

Dans le cadre de son analyse, la Commission s'est penchée sur les points financiers du projet ainsi que son degré d'urgence. La Commission a analysé les 3 phases distinctement.

La situation financière de notre commune est considérée comme bonne avec des budgets tenus et des résultats financiers positifs. La Commission tient tout de même à faire remarquer que notre plafond d'endettement de 40 mio est quasiment atteint avec les investissements effectués ou en cours. De plus, nos résultats annuels même s'ils sont toujours positifs sont en baisse sur les derniers exercices. Notre capacité d'autofinancement se situe à environ 1.8 mio / année selon les dernières informations portées à la Commission. Les coûts annuels engendrés par ce préavis seraient d'environ 32'000.00 par année.

Afin que le Conseil puisse avoir une vue des investissements en cours pour 2026 voici un récapitulatif :

Préavis 2026-01 Port Garinettes - Accepté	120'000.-
Préavis 2026-02 Eclairage public - Accepté	140'000.-
Préavis 2026-04 MCH2 - Accepté	60'000.-
Préavis 2026-05 Chauffage Vallamand - Accepté	220'000.-
Préavis 2026-06 Etude route Chabrey - Accepté	95'000.-
Préavis 2026-08 Réfection chemin Vermou - Accepté	255'000.-
Préavis 2026-09 Déploiement compteurs intelligents - Accepté	260'000.-
Préavis 2026-14 Création d'un cabinet de pédiatrie	720'000.-
Préavis 2026-15 Sécurisation des infrastructures aux routes	800'000.-

Total des investissements 2026 *: **2'670'000.-**

*déjà acceptés ou à l'ordre du jour du conseil du 22 septembre 2026.

Si nous faisons un rapprochement rapide mais néanmoins très proche de la réalité, les capacités financières de la commune seront de :

2'670'000.00 -1'800'000.00 dépassement de la capacité d'autofinancement de 870'000.00.

Reste sur le plafond d'endettement de 40mio disponible 1'000'000.00 – 870'000.00

Solde disponible pour 2026 130'000.00

Solde disponible pour 2027 1'930'000.00

Les travaux présentés dans le préavis 2026/15 sont une version idéale et plaisante sur tous les points qui ont voulu être abordés.

La Commission des finances a porté un regard plus économe et prioritaire sur les travaux présentés. Elle en a souligné les remarques suivantes.

- Phase n° 1 Les travaux sont nécessaires et prioritaires, ils répondent à une demande de la population. De plus le tronçon se trouve sur un cheminement écolier pour les enfants mais présente quelques points à améliorer ou à supprimer. (Moins-values proposées : suppression des 2 chicanes, adaptation du prix pour le rachat du terrain 100.-/m² au lieu de 150.-/m² dans le devis estimatif, moins-value des frais d'ingénieurs et des réserves de divers et imprévus découlant de la diminution de ces montants)
- Phase n° 2 Les travaux ne sont pas prioritaires et présentent un coût élevé pour le peu d'amélioration apportée. Les écoliers du haut du village de Salavaux peuvent emprunter les passages piétons vers l'auberge et dans le carrefour au milieu du village. Un cheminement sécurisé sur l'ensemble du trajet menant à l'école est assuré.
- Phase n° 3 Les travaux ne sont pas prioritaires. Un cheminement sur ce tronçon existe déjà et fonctionne bien pour son utilité. Ce tronçon ne se trouve pas sur le cheminement écolier pour les enfants. Les écoliers habitants en direction de Constantine empruntent les nouveaux passages piétons, puis le Chemin Fleuri pour rejoindre l'école. Le trottoir le long de la route de Villars-le-Grand est superflu, ce d'autant plus qu'aucun passage piétons n'est prévu pour rejoindre le trottoir existant en face de l'ancienne poste.

Pour rappel le Conseil Communal peut amender un préavis en proposant un montant plus bas que demandé ou en refusant le montant demandé. Cela résulte de sa compétence. Tout ce qui relève des conditions d'exécution (porte d'entrée, chicanes, etc...) est de la compétence de la municipalité. Ainsi un montant revu à la baisse ne permet pas au Conseil Communal de choisir ce qui doit être fait ou pas.

Conclusion

Au vu des remarques formulées ci-dessus. La commission des Finances a décidé à l'unanimité d'amender le préavis 2026/15 comme suit :

Décide

- 1. d'amender l'octroi d'un crédit de CHF 580'000.00 TTC à la Municipalité destiné à financer les travaux de la phase 1 en diminuant le montant accordé à 555'000.00*
- 2. de refuser l'octroi d'un crédit de CHF 50'000.00 TTC à la Municipalité destiné à financer les travaux de la phase 2*
- 3. de refuser l'octroi d'un crédit de CHF 170'000.00 TTC à la Municipalité destiné à financer les travaux de la phase 3*

La Commission des finances

Vully-les-lacs, le 14 septembre 2026

Damian Fioretta / Victorio Quercia / Antoine Parisod / Ludivine Barthélémy / Cédric Bardet